

## DAI 23-24.425

La demande concerne le Cimetière Notre Dame des Neiges situé au 4601 chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (QC) H3V1E7, (ci-après le « cimetière »).

Je vous demande s.v.p. de m'envoyer les documents suivants et répondre aux questions ci-dessous:

**1. Un exemplaire d'une demande de permis en vertu de la loi :**

Vous trouverez sous l'onglet 2 le formulaire de demande de permis. Celui-ci est utilisé également pour une demande de renouvellement et de modification du permis, selon le cas.

**2. Un exemplaire d'une demande de renouvellement de permis en vertu de la loi :**

Vous trouverez sous l'onglet 2 le formulaire de demande de renouvellement du permis.

**3. Un exemplaire d'une demande de modification de permis en vertu de la loi :**

Vous trouverez sous l'onglet 2 le formulaire de demande de modification de permis.

**4. Me confirmer la date du dernier renouvellement du permis du cimetière, et la date de celui d'avant (si le renouvellement s'est fait récemment) :**

Un permis a été renouvelé en décembre 2020 (valide du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023); Le dernier renouvellement du permis a été fait en décembre 2023. Ce permis est valide du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**5. Me confirmer si le permis du cimetière a déjà été suspendu, limité ou que des ordonnances quelconques ont été émises par le ministre :**

Non.

**6. Me confirmer si le permis du cimetière contient des restrictions ou interdictions, et depuis quand :**

Aucune restriction ou interdiction.

**7. Me confirmer si le cimetière a avisé le ministre de quelque changement susceptible d'affecter la validité de son permis, y compris la cessation temporaire d'activités, la suspension ou la limitation de ses activités. Si oui, quand et à combien de reprises :**

Non.

**8. Me confirmer si le cimetière offre des services non indiqués à son permis :**

Non, selon les informations dont nous disposons.

**9. Me confirmer qui est/sont le/les titulaires du permis du cimetière :**

Le titulaire du permis est La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal.

**10. Me confirmer qui est/sont le/les directeurs de services funéraires du cimetière déclarés auprès du ministre :**

Monsieur Alain Dussault.

**11. Quelle est la procédure applicable en vertu de l'article 23 de la loi pour demander au Ministre de suspendre, révoquer ou de ne pas renouveler un permis. Veuillez m'envoyer un exemplaire le cas échéant :**

Les articles 23 et 24 de la Loi sur les activités funéraires prévoient les motifs pour la suspension, la révocation et le non-renouvellement d'un permis (ces articles font référence aux décisions défavorables du ministre à l'égard d'un permis). Ils ne prévoient pas la possibilité de présenter une demande auprès du ministre visant la suspension, la révocation ou le non-renouvellement d'un permis.

**12. Me confirmer si un citoyen a déjà fait une demande en vertu de l'article 23 de la loi au ministre concernant le cimetière?**

Voir réponse à la question 11.

**13. En cas de refus par le ministre d'une demande d'une demande d'un citoyen en vertu de l'article 23 de la loi, quel est l'autorité compétente pour entendre une contestation de la décision?**

Voir réponse à la question 11.

**14. Depuis 2018, combien de déclarations ont été faites en vertu de l'article 39 de la loi, relativement aux locaux et équipements servant à la conservation des cadavres du cimetière? À quelles dates?**

L'entreprise de services funéraires (ESF) déclare au ministre les locaux et équipements servant à la conservation de cadavres qu'elle exploite à chaque renouvellement de son permis.

**15. Quels locaux et équipements ont été déclarés par le cimetière relativement à la conservation des cadavres?**

Lors du dernier renouvellement, l'ESF a déclaré un espace réfrigéré de 2243 places disponibles.

**16. Depuis 2018, veuillez confirmer si le cimetière a avisé le ministre qu'il allait fermer le cimetière selon l'article 43 de la loi et pour quelle durée. À combien de reprises? Pour quels motifs précis?**

Non.

17. Depuis 2018, veuillez confirmer si le cimetière a avisé le ministre qu'il allait rouvrir le cimetière après l'avoir fermé. Veuillez me fournir les détails.

**Non.**

18. Depuis 2018, veuillez confirmer si le cimetière a avisé le ministre d'un changement dans l'exploitation des columbariums selon l'article 47 de la loi et pour quelle durée. À combien de reprises? Pour quels motifs précis?

**Non.**

19. Depuis 2018, veuillez confirmer si le cimetière a demandé au ministre d'interdire l'accès en tout ou en partie au cimetière selon l'article 49 de la loi et pour quelle durée. À combien de reprises? Pour quels motifs précis?

**Non.**

20. Est-ce que le ministre a ordonné une telle interdiction de l'accès en tout ou en partie du cimetière? Veuillez me fournir les détails.

**Non.**

21. Qui sont les personnes autorisées par le ministre pour agir comme inspecteurs en vertu de l'article 83 de la loi, depuis quand, et quels sont leurs coordonnées professionnelles?

**Voir Liste Excel jointe sous onglet 3, c'est la même pour inspecteurs et enquêteurs et les fiches PDF pour coordonnées complètes de chaque inspecteur -enquêteur.**

22. Qui sont les personnes autorisées par le ministre pour agir comme enquêteurs en vertu de l'article 85 de la loi, depuis quand, et quels sont leurs coordonnées professionnelles ?

**Voir réponse question 21.**

23. Est-ce que le cimetière ou ses administrateurs ont déjà été visés par une poursuite pénale? Si oui, quand et nous fournir les numéros de dossiers?

**Aucune poursuite**

24. Est-ce que le ministre a nommé un organisme en vertu de l'article 98 de la loi relativement au cimetière? Veuillez me fournir les détails.

**Non.**

25. Est-ce que le ministre a demandé les états financiers pour le cimetière en vertu de l'article 105 de la loi? Si oui, pour quelle année? Veuillez me fournir une copie.

**Non.**